

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE LAWRENCEVILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Village de Lawrenceville, tenue le lundi 7 juillet 2014 à 19h30 à la salle du conseil, située au 2100 rue Dandenault, à Lawrenceville.

Sont présents : M. Michel Carbonneau, maire,
Mme Johanne Dufresne, conseillère,
M. Éric Bossé, conseiller,
Mme Aline Alain, conseillère,
M. Derek Grilli, conseiller,
M. Guillaume Roberge, conseiller,

Absents : M. Claude Jeanson, conseiller,

Les membres présents forment quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de M. Michel Carbonneau, maire de Lawrenceville. Monsieur François Paquette siège à titre de directeur général.

1. ORDRE DU JOUR

2014-07-115

Il est proposé par le conseiller Derek Grilli,
Appuyé par le conseiller Guillaume Roberge,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que modifié :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Approbation des procès-verbaux de la séance du 2 juin 2014;
3. Questions de l'assemblée;
4. Approbation de la liste des comptes à payer;
5. Projet de servitude pour nouvel aqueduc;
6. Résultat d'appel d'offres pour bouclage du réseau rue Des Cerisiers;
7. Subvention MDDEP, décontamination Magasin Général;
8. Nomination au comité d'accueil;
9. Nomination au CCU;
10. Dérogation mineure 2387 rue Dandenault;
11. Avis de Motion du règlement 2014-298 visant à modifier le règlement de zonage 2008-263;
12. Avis de Motion du règlement 2014-299 visant à modifier le règlement de construction 2008-265;
13. Adoption du premier projet de règlement 2014-298 visant à modifier le règlement de zonage 2008-263;
14. Adoption du projet de règlement 2014-299 visant à modifier le règlement de construction 2008-265;
15. Inscription congrès FQM;
16. Demande Abattoir Coutu;
17. Demande appui à la Ville de Valcourt;
18. Demande d'appui financier à Vent dans les Arts;
19. Questions de l'assemblée;
20. Affaires nouvelles;
20.1
21. Levée de la séance.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 JUIN 2014

2014-07-116

Attendu que tous et chacun des membres du conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 2 juin 2014;

Il est proposé par la conseillère Aline Alain,
Appuyé par la conseillère Johanne Dufresne,

Que le directeur général Monsieur François Paquette, soit exempté de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 juin 2014, et que le procès verbal du 2 juin 2014 soit adopté tel que présenté.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

3. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

M. Francis Coutu, M. Louis Coutu et Mme Lyne Lallier se présente devant le conseil afin d'apporter des précisions sur leur demande de traitement des eaux usées de leur projet d'Abattoir Coutu, et demander si le conseil reçoit favorablement leur demande.

Le conseil informe Messieurs Coutu et Mme Lallier qu'il évaluera la demande qu'une étude spécialisée sera demandée pour connaître les impacts de cet apport d'eau usée supplémentaire et qu'une réponse leur sera donnée dans les meilleurs délais possibles.

4. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

2014-07-117

Il est proposé par le conseiller Derek Grilli,
Appuyé par le conseiller Éric Bossé,

Que soit approuvée la liste des comptes à payer datée du 7 juillet 2014, telle que modifiée, pour un montant de 92,808.92\$ et d'autoriser le paiement desdits comptes (déboursés #201400184 à #201400224) dont les chèques sont contresignés par le maire et le directeur général.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

5. PROJET DE SERVITUDE POUR PASSAGE DU NOUVEL AQUEDUC

2014-07-118

Attendu qu'une servitude pour le passage de l'aqueduc sur le lot 4066736, propriété de M. Pierre Tessier et Mme Dominique Millette, doit être obtenu de ces derniers,

Attendu qu'un projet de servitude a été préparé par Me Lucie Lavallée, pour le passage de l'aqueduc et d'un éventuel égout sanitaire ou pluvial,

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par le conseiller Derek Grilli,

Que le projet de servitude soit présenté aux propriétaires du lot 4066736, tel que préparé par Me Lavallée, par le directeur général M. François Paquette,

Que le maire, M. Michel Carbonneau et le directeur général, M. François Paquette, soient autorisés à signer les documents relatifs à cette demande de servitude.

La proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

6. RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES POUR BOUCLAGE DU RÉSEAU RUE DES CERISIERS

2014-07-119

Attendu que la municipalité est allée en appel d'offres pour les travaux de bouclage de l'eau potable entre la rue des Cerisiers et la conduite intermunicipale;

Attendu que quatre soumissionnaires ont déposé une soumission;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eue lieu publiquement le 26 juin 2014;

Attendu que les soumissions ont été vérifiées par la firme EXP pour les erreurs de calculs et qu'aucune erreur n'a été décelée;

Attendu que le formulaire et les documents de la plus basse soumission reçue, soit celle de Germain Lapalme et fils inc., ont également été vérifiés et que les éléments relevés n'affectent pas le prix de la soumission ni l'ordre des soumissionnaires;

Attendu la recommandation d'EXP d'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux du projet de bouclage de l'eau potable entre la rue des Cerisiers et la conduite intermunicipale à Germain Lapalme et fils inc. pour un montant de 159,994.62\$ incluant les taxes;

Attendu que la firme EXP assurera la maîtrise d'œuvre des travaux;

Il est proposé par la conseillère Aline Alain,
Appuyé par le conseiller Derek Grilli,

Que la municipalité accepte la soumission de Germain Lapalme et fils inc. pour un montant de 159,994.62\$ incluant les taxes, pour la réalisation des travaux du projet de bouclage de l'eau potable entre la rue des Cerisiers et la conduite intermunicipale;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

7. SUBVENTION MDDEP, DÉCONTAMINATION MAGASIN GÉNÉRAL

2014-07-120

Attendu qu'une entente tripartite, entre la COOP, le MDDEP et la municipalité, doit être signée pour l'obtention d'une aide financière à la décontamination du terrain du Magasin Général;

Attendu qu'un conseiller doit être désigné comme représentant de la municipalité pour la signature de l'entente;

Attendu que la municipalité doit désigner un représentant pour fins d'application de l'entente ;

Il est proposé par le conseiller Derek Grilli,
Appuyé par le conseiller Éric Bossé,

Que Guillaume Robertge soit désigné pour représenter la municipalité, et qu'il soit autorisé à signer l'entente tripartite avec la COOP et le MDDEP;

Que le directeur général, M. François Paquette soit désigné comme représentant de la municipalité aux fins de l'application de l'entente.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

8. NOMINATION AU COMITÉ D'ACCUEIL

La municipalité recueillera des informations sur la structure et le fonctionnement du comité de structure d'accueil de la Chambre de Commerce de Valcourt et Région. Les conseillères Johanne Dufresne et Aline Alain ont signifié leur intérêt à participer à ce comité.

9. NOMINATION AU CCU

2014-07-121

Attendu que trois conseillers municipaux doivent siéger au Comité Consultatif d'Urbanisme et que deux postes sont vacants;

Il est proposé par la conseillère Aline Alain,
Appuyé par le conseiller Guillaume Roberge,

Que la Municipalité nomme Mme Johanne Dufresne pour siéger au Comité Consultatif d'Urbanisme.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents
2014-07-122

Attendu que trois conseillers municipaux doivent siéger au Comité Consultatif d'Urbanisme et que deux postes sont vacants;

Il est proposé par le conseiller Derek Grilli,
Appuyé par le conseiller Guillaume Roberge,

Que la Municipalité nomme M. Claude Jeanson pour siéger au Comité Consultatif d'Urbanisme.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

10. DÉROGATION MINEURE 2387 RUE DANDENAULT

2014-07-123

Demande 2014-001

Attendu qu'une demande de dérogation mineure pour l'immeuble 2387, rue Dandenault a été déposé le 3 juin 2014;

Attendu qu'une dérogation mineure peut être, à titre exceptionnel, octroyé à l'égard de travaux déjà exécutés;

Attendu que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux aux personnes qui la demande;

Attendu que la dérogation demandée ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leurs droits de propriétés;

Attendu que la construction du bâtiment faisant l'objet de la demande de dérogation mineure serait, selon les dires du propriétaire, antérieure à l'entrée en vigueur des règlements d'urbanisme de la Municipalité et que conséquemment, les travaux de construction ont été effectués alors qu'aucun permis de construction n'était obligatoire;

Attendu que le bâtiment accessoire est situé à 0,4 et 0,31 mètre sous la norme municipale concernant la marge de recule arrière pour l'implantation des bâtiments accessoire de moins de 75m². *L'implantation du bâtiment accessoire est de 0,60 et 0,69 mètre tandis qu'à l'article 7.8 du Règlement de zonage #2008-263, il est stipulé que la marge arrière doit être de 1 mètre.*

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande à toutes fins que de droits, d'accorder la dérogation mineure pour le bâtiment accessoire situé au 2387 rue Dandenault (lot 3912375) afin que celui-ci soit déclaré conforme aux règlements municipaux d'urbanisme présentement en vigueur concernant les normes d'implantation des bâtiments accessoires.

Il est proposé par le conseiller Derek Grilli,
Appuyé par la conseillère Aline Alain,

Que la municipalité approuve la dérogation mineure pour le bâtiment accessoire situé au 2387 rue Dandenault (lot 3912375) afin que celui-ci soit déclaré conforme aux règlements municipaux d'urbanisme présentement en vigueur concernant les normes d'implantation des bâtiments accessoires. Malgré cette approbation, ceci ne soustrait aucunement le bâtiment accessoire au respect desdits règlements d'urbanisme en vigueur advenant une destruction de quelque nature que ce soit.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

11. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2014-298

Monsieur le conseiller Éric Bossé donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption, le règlement numéro 2014-299 modifiant le règlement de zonage 2008-263 dans le but :

- D'ajouter des définitions aux termes « chenil », « périmètre d'urbanisation » et « services récréatifs publics »;

- D'ajouter des dispositions pour l'installation d'un chenil;
- De devancer la période permise pour l'installation d'un abri temporaire;
- De modifier la disposition permettant les abris temporaires et les garages privés dans la cour avant pour les autoriser selon certaines conditions.

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet de règlement est remis à tous les membres du conseil.

12. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2014-299

Madame la conseillère Johanne Dufresne donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption, le règlement numéro 2014-298 modifiant le règlement de construction 2008-265 et ses amendements dans le but :

- De modifier une disposition concernant les fondations d'un bâtiment principal sur pieux.

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet est remis à tous les membres du conseil.

13. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2014-298 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2008-263

2014-07-124

Attendu que la municipalité de Lawrenceville applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

Attendu que pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est proposé par le conseiller Derek Grilli,
Appuyé par la conseillère Aline Alain,

Que la municipalité adopte le premier projet de règlement numéro 2014-298 conformément à l'article 124 de la Loi;

Que la consultation publique prévue soit tenue le 11 août 2014 à 19h00 au bureau de la municipalité.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

14. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2014-299 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 2008-265 DE LA MUNICIPALITÉ

2014-07-125

Attendu que la municipalité de Lawrenceville applique sur son territoire un règlement de construction et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

Attendu que pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est proposé par le conseiller Derek Grilli,
Appuyé par la conseillère Aline Alain,

Que la municipalité adopte le projet de règlement numéro 2014-299 conformément à l'article 125 de la Loi;

Que la consultation publique prévue soit tenue le 11 août 2014 à 19h00 au bureau de la municipalité.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

15. INSCRIPTION CONGRÈS FQM

2014-07-126

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par la conseillère Johanne Dufresne,

Que la municipalité procède à l'inscription de Michel Carbonneau et d'un conseiller municipal au congrès annuel de la FQM et que les frais relatifs à la participation au congrès soient payés par la municipalité.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

16. DEMANDE ABATTOIR COUTU

2014-07-127

Attendu que la municipalité a reçu une demande de M. Francis Coutu, président de Boucherie Coutu Inc., pour le traitement à nos installations d'épuration, des eaux usées issues des opérations de « l'Abattoir Coutu ».

Il est proposé par le conseiller Guillaume Roberge,
Appuyé par la conseiller Derek Grilli,

Que la municipalité réponde à M. Coutu que le conseil a une réaction plutôt favorable à la demande de traitement des eaux usées de l'abattoir Coutu, mais qu'elle devra pousser d'avantage ses recherches avant de pouvoir avancer une proposition d'entente.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

17. DEMANDE D'APPUI DE LA VILLE DE VALCOURT

2014-07-128

Attendu que le Centre communautaire existe depuis plus d'une cinquantaine d'années et le Conseil municipal de la Ville de Valcourt souhaite effectuer des mises aux normes et des travaux de réaménagement misant sur la sécurité et l'accessibilité;

Attendu que le Centre communautaire est un bâtiment multifonctionnel à caractère communautaire et social;

Attendu que la situation géographique de Valcourt fait en sorte que la Ville de Valcourt est la ville centre et que ce bâtiment sert à la communauté et aux organismes de la région;

Attendu que les travaux permettront aux organismes et intervenants communautaires et sociaux, tant locaux que régionaux, de pouvoir bénéficier d'espace, de disponibilité et d'accès sécuritaires;

Attendu qu'une accessibilité accrue permettra aux organismes de Valcourt et la Région de participer et contribuer d'avantage à la vie de leur communauté;

Attendu que le sous-volet 5.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités permet d'accompagner les municipalités dans la réalisation de projets d'infrastructure à vocation municipale ou communautaire et est destiné à répondre aux besoins de sécurité et de santé d'une collectivité et à améliorer l'offre de service et la qualité de vie des citoyens;

Il est proposé par la conseillère Johanne Dufresne,
Appuyé par la conseillère Aline Alain,

Que le conseil municipal de Lawrenceville appuie la Ville de Valcourt pour leur demande d'aide financière soumise au Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire pour la réalisation de travaux au centre Communautaire de Valcourt dans le cadre du sous-volet 5.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM).

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

18. DEMANDE D'APPUI FINANCIER DE L'ORGANISME LE VENT DANS LES ARTS

2014-07-129

Attendu que la municipalité a reçu une demande d'appui financier de 100\$, au projet Lance ton disque de l'organisme Le Vent dans les Art;

Il est proposé par le conseiller Derek Grilli,
Appuyé par la conseillère Aline Alain,

Que la municipalité accorde un appui financier de 100\$ à l'organisme Le Vent dans les Arts conditionnellement à l'obtention de la subvention du Forum Jeunesse Estrie.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

19. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Il n'y a pas de questions de l'assemblée.

20. AFFAIRES NOUVELLES

20.1

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

2014-06-130

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Derek Grilli, à 21h35, que la présente séance soit levée.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Michel Carbonneau, maire

François Paquette, directeur général